



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de HAMMOND (Nicholas), « Principes d'édition », *Poésies*,
SAINT-PAVIN (Denis Sanguin de), p. 41-45

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-4504-0.p.0041](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-4504-0.p.0041)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre
moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2012. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRINCIPES D'ÉDITION

Seul un petit nombre de poèmes de Saint-Pavin ont paru au cours de sa vie dans les recueils collectifs de poésies du XVII^e siècle. Le *Recueil de diverses poésies des plus célèbres auteurs de ce temps* de Chamhoudry ne contient qu'un seul poème non-signé de Saint-Pavin (VI) dans les éditions de 1652, 1653, 1655 et 1657¹ ; et tandis que Le *Recueil de Poésies choisies* de Charles de Sercy (1653) contient lui aussi un seul poème², Sercy ajoute deux nouveaux poèmes signés de Saint-Pavin à l'édition de 1658³. Parmi les autres recueils qui contiennent des poésies de Saint-Pavin, on trouve :

Le Nouveau Cabinet des Muses (1658) de Thierry Le Chasseur : 2 poèmes non signés⁴.

Recueil des plus beaux vers qui ont été mis en chant (1661) de Sercy : 1 poème, qui avait déjà paru dans *Le Nouveau Cabinet des Muses*⁵.

Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes (1663, 1664, 1667, 1680, 1684) de Pierre Marteau : 1 poème non-signé⁶.

Les Délices de la Poésie galante, des plus célèbres auteurs du temps (1663, 1664) de Jean Ribou : 1 poème⁷.

Nouveau Recueil de plusieurs et diverses Pièces galantes de ce temps (1665) de La Sphère : 1 poème⁸.

Recueil de Pièces galantes en prose et en vers (1663, 1664) de Gabriel Quinet : 1 poème. (1668) : 2 poèmes non-signés. (1674) : les 3 poèmes qui ont paru dans les éditions précédentes⁹.

1 Frédéric Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésie publiés dans les dernières années du XVI^e et pendant le XVII^e siècles*, Genève, Slatkine, 1967, 4 volumes, t. 2, p. 35-44.

2 *Ibid.*, t. 2, p. 58.

3 *Ibid.*, t. 2, p. 74.

4 *Ibid.*, t. 2, p. 99.

5 *Ibid.*, t. 2, p. 89.

6 *Ibid.*, t. 3, p. 33-37.

7 *Ibid.*, t. 3, p. 56.

8 *Ibid.*, t. 3, p. 86.

9 *Ibid.*, t. 3, p. 41-50.

Recueil contenant un Dialogue du Mérite et de la Fortune, les Maximes et Lois d'Amour (1667) de Jean Lucas : 1 pièce non signée¹.

La compilation la plus importante des poésies de Saint-Pavin sous forme manuscrite se trouve dans le Recueil Conrart, aujourd'hui à la Bibliothèque de l' Arsenal, qui comprend plus de 200 pièces, dont 185 sont dans le tome 13, et les autres dans les t. 9 et t. 17. Deux sonnets (CXV et CLVII) sont de la main de Saint-Pavin, les autres pièces, collectées vers 1668, sont rédigées par Valentin Conrart ou par son secrétaire.

L'édition posthume la plus importante au dix-septième siècle est le Recueil dit Barbin en 5 volumes (t. 4, p. 361-420), *Recueil des plus belles pièces des poètes français, tant anciens que modernes, depuis Villon jusqu'à M. de Benserade* (1692). Le but de ce recueil, dont tous les poèmes ont été choisis par Fontenelle, était de représenter l'histoire de la poésie française. Le quatrième tome réunit 55 pièces de Saint-Pavin, dont six seulement avaient paru dans les recueils antérieurs.

Au XVIII^e siècle, Saint-Marc a publié la première édition critique des poésies de Saint-Pavin, dans un recueil en deux volumes comprenant les poésies de Saint-Pavin, de Charleval, de La Lane et de Montplaisir (1759). Cette édition reproduit les mêmes 55 poèmes que le recueil Barbin, ainsi que le sonnet contre Boileau (XIX), qui avait paru dans certaines moutures de ce dernier mais qui avait été remplacé par le sonnet sur le *Job* de Benserade (CCVI) dans d'autres.

Au dix-neuvième siècle, Paulin Paris avait acheté à la vente de la collection d'Amans-Alexis Monteil un manuscrit contenant 106 poèmes inédits et les 56 pièces des éditions précédentes (95 de ces 162 poèmes se trouvaient dans le Recueil Conrart). Il en a fait une édition en 1861 sous le titre *Recueil complet des poésies de Saint-Pavin comprenant toutes les pièces jusqu'à présent connues et un plus grand nombre de pièces inédites*. Malgré son titre, cette édition n'est pas complète, car elle y manque 54 pièces. Le manuscrit Monteil a été vendu à la mort de Paris et reste aujourd'hui introuvable.

En 1911, Frédéric Lachèvre a produit la biographie et la bibliographie les plus exhaustives de Saint-Pavin dans le troisième volume de sa série *Le Libertinage au XVII^e siècle*, intitulé *Disciples et Successeurs de Théophile de Viau : la vie et les poésies libertines inédites de Des Barreaux et*

1 *Ibid.*, t. 3, p. 85.

de *Saint-Pavin*. Cependant, il n'y reproduit que 95 poèmes, auxquels s'ajoutent 19 autres poèmes libertins, jugés être obscènes, qui sont restés dans un carton séparé.

Louis Perceau a publié 39 vers libres de Saint-Pavin dans *Le Cabinet Secret du Parnasse*, y compris l'ensemble des poèmes que Lachèvre avait placés dans le carton séparé.

L'ORDRE

Aucune édition des poésies de Saint-Pavin n'ayant été publiée de son vivant, il est impossible de suivre l'ordre désiré par le poète lui-même. De plus, l'absence de dates précises pour la composition de la plupart de ses vers exclut toute tentative de les ranger par ordre chronologique.

Jusqu'à présent les éditeurs ont eu tendance à séparer la poésie galante et les vers libertins de Saint-Pavin, soit en omettant entièrement les pièces libres (comme l'ont fait tous les éditeurs jusqu'au début du vingtième siècle), soit en les publiant à part (à l'instar de Lachèvre et de Perceau). En suivant l'ordre des poèmes comme ils se présentent sous forme manuscrite dans le treizième tome du Recueil Conrart, on a pu respecter le mélange des différents genres tel qu'il y apparaît. Pour les poèmes qui ne paraissent pas dans le tome 13, nous suivons l'ordre des poèmes qui se trouvent dans les tomes 9 et 17 du Recueil Conrart. Nous avons reproduit toutes les pièces qui ne paraissent pas dans le Recueil Conrart dans l'ordre suivant : quelques poèmes du ms. 1697 des nouvelles acquisitions françaises à la Bibliothèque Nationale, suivis des poèmes du manuscrit Monteil publiés par Paulin Paris. La seule liberté que nous ayons prise est de mettre le très important poème « Portrait de M. de Saint-Pavin, fait par lui-même » à la fin du volume.

Pour les notes sont donnés le nom de l'éditeur, suivi des numéros de page :

Recueil Conrart, t. 13, t. 9, t. 17

Conrart Recueil de Manuscrits, ms. 5132

Bibliothèque Nationale, ms. 1697, nouvelles acquisitions françaises

Recueil Barbin, t. 4, l'édition de 1692
 Saint-Marc, l'édition de 1759
 Paris, l'édition de 1861
 Lachèvre, l'édition de 1911
 Perceau, l'édition de 1935

PRINCIPES SUIVIS POUR L'ORTHOGRAPHE
 ET LA PONCTUATION

Le choix a été fait ici de moderniser entièrement l'orthographe, afin de rendre le texte plus accessible au lecteur moderne, sans en altérer le sens.

La ponctuation, en revanche, a été retranscrite telle quelle, jusqu'aux majuscules, en restant au plus près possible du modèle de la version manuscrite des poèmes parus dans le Recueil Conrart. Pour les poèmes qui ne sont pas en manuscrit, on a suivi la version initiale de chaque pièce.

La question de la ponctuation n'est pas facile, car elle peut être bien différente de la ponctuation d'aujourd'hui. Cependant, nous avons fait le choix de garder la ponctuation des manuscrits, car dans un siècle où la lecture à haute voix de la poésie et du théâtre était une pratique habituelle, il a été démontré que la ponctuation permet de marquer les vers, le rythme et les pauses en maîtrisant la voix, le souffle et le ton¹. Même si les signes de ponctuation vont souvent contre l'intuition syntaxique, la clarté de la lecture à haute voix prime : par exemple, la virgule peut marquer une pause qui donne plus de force aux mots qui suivent, comme dans le sonnet CXIV, où les mots « et si belles » sont renforcés par la pause qui les précèdent :

Ne blâmez point ce que j'ai fait,
 D'une amour si pure, et si belle,

Le point-virgule, qui n'est qu'une simple variante de la virgule, peut toutefois signifier une pause plus longue ; il apparaît presque toujours

1 Voir, par exemple, Alain Riffaud, *La Ponctuation du théâtre imprimé au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 2007 ; Michael Hawcroft, « Points de suspension chez Racine », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 106 (2006), p. 307-335.

à la fin du vers. Les deux points sont davantage une indication pour placer la voix que la marque d'une explication à suivre. Dans quelques poèmes on trouve un point d'exclamation où l'on attendrait un point d'interrogation, mais souvent la lecture à haute voix peut faire la distinction entre deux phrases interrogatives, comme aux vers suivants, où la première exclamation « qu'est-ce que je dis ! » laisse place à la question extatique « Ne suis-je pas en paradis ? » :

Je ne veux plus penser à rien,
Qu'à devenir homme de bien,
J'aspire à la vie éternelle.
Insensé qu'est-ce que je dis !
Iris, si vous m'êtes fidèle,
Ne suis-je pas en paradis ? (CLX)¹

1 Je tiens à remercier Thomas Godard pour sa lecture attentive du manuscrit et pour ses conseils judicieux.